

SÉMINAIRE

Certificat de travail

À PROPOS

La rédaction d'un certificat de travail n'est pas toujours aisée pour les employeurs. Alors que la loi fixe des règles sur le contenu de ce document, la jurisprudence précise, quant à elle, certains principes à respecter lors de son élaboration. Comment rédiger un certificat de travail bienveillant si le travailleur n'a pas donné satisfaction? Faut-il mentionner le motif du licenciement ou de longues périodes d'absence dans le certificat de travail? Qui doit signer ce document et dans quelle langue doit-il être rédigé? Le séminaire proposé permet de connaître ces exigences légales et jurisprudentielles afin que les participants soient en mesure d'élaborer des certificats de travail répondant à ces impératifs. Il est conçu comme une boîte à outils pour la rédaction des certificats de travail.

OBJECTIFS

Le participant sera capable de rédiger un certificat de travail en tenant compte:

- des exigences légales
- des principes généraux applicables
- des aptitudes professionnelles du collaborateur
- de la qualité de la conduite et du travail du collaborateur

PUBLIC CIBLE

Ce séminaire est destiné aux chefs de PME, à leurs proches collaborateurs et aux responsables ou collaborateurs des services des ressources humaines qui sont amenés à rédiger des certificats de travail.

INTERVENANTES

Juliette Jaccard

LL.M droit européen et droit international économique – SAJEC, FER Genève.

Alexandra Müller

Titulaire du brevet d'avocat – SAJEC, FER Genève.

CONTACT

058 715 33 15

cours.seminaires@fer-ge.ch

LIEU
FER Genève

DURÉE
1/2 journée
en présentiel

PRIX
Membre
CHF 290.-
Non-membre
CHF 400.-